

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Travaux de rénovation thermique des locaux d'une entreprise de fabrication de menuiseries, travaux de miroiterie
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p>Nom de la structure demandeuse : SCI GAN IMMO / SAS Ets FORET</p> <p>Statut juridique : Société Civile Immobilière dont le capital est détenu par l'actionnaire et gérant majoritaire des établissements FORÊT (Gérald FORÊT), Petite Entreprise au sens communautaire, inscrite au RCS, statut privé</p> <p>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif) : 0 salariés</p> <p>La société civile GAN IMMO est contrôlée majoritairement par Gérald FORET gérant des établissements FORET</p> <p>Représentant légal : Gerald FORET</p> <p>Adresse du siège social : 3 AVENUE DU STADE 43250 FRUGERES LES MINES</p> <p>Téléphone : 04 71 76 52 73</p> <p>Adresse e-mail : gforet@foret-entreprise.fr</p> <p>Numéro SIRET : 844156018 00013</p> <p>Numéro TVA : FR20844156018</p> <p>Numéro PDA : 00367487</p>
LOCALISATION DU PROJET	RTE DE FRUGERES LES MINES 43410 LEMPDES-SUR-ALLAGNON
OBJECTIFS	Améliorer la compétitivité des entreprises en participant à la rénovation thermique des bâtiments d'activité
DESCRIPTION	<p>La SCI GAN.IMMO est propriétaire d'un bâtiment artisanal construit en 2007 situé route de Frugères, à Lempdes sur Allagnon, actuellement loué aux établissements FORÊT. La société civile immobilière a pour vocation la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier affecté aux établissements FORÊT. La SCI GAN.IMMO a comme actionnaire majoritaire Gérald FORÊT qui est également l'actionnaire majoritaire des établissements FORÊT via notamment une Holding (Holding FORÊT) qu'il contrôle majoritairement. Les établissements FORÊT œuvrent dans le domaine de la menuiserie, vitrerie depuis 1970. Cette société est basée, depuis 2007 route de Frugères, à Lempdes sur Allagnon.</p> <p>L'entreprise FORÊT est en plein développement depuis quelques années et se positionne sur une offre premium et complète en menuiseries aluminium, bois et PVC. L'entreprise a vu ses effectifs augmenter de manière significative au fil des années. Les locaux occupés par l'entreprise FORET depuis 2007 étant devenus trop étroits, il a été décidé d'entreprendre des travaux de rénovation des bâtiments ainsi que des travaux d'agrandissement. La SCI GAN.IMMO assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'agrandissement et des travaux portant sur la rénovation de l'enveloppe du bâtiment actuellement utilisé par l'entreprise. L'objectif est de permettre aux établissements FORÊT de disposer de locaux plus grands pour stocker les matières premières utilisées par l'entreprise, de développer son activité mais surtout d'améliorer les conditions de travail du personnel. Le changement des menuiseries, l'isolation de la toiture et des murs conduiront à réduire les charges de fonctionnement du bâtiment actuellement utilisé par l'entreprise. Le remplacement des menuiseries extérieures permettra de</p>

	limiter les pertes de chaleur et d'améliorer l'étanchéité à l'air. La rénovation du bardage extérieur assurera une meilleure protection contre les intempéries tout en modernisant l'aspect du bâtiment. Enfin, l'isolation intérieure contribuera à renforcer le confort thermique et à réduire les consommations d'énergie. Ces interventions visent ainsi à améliorer la compétitivité de l'entreprise tout en diminuant ses charges de fonctionnement.
--	--

ECHEANCIER PREVISIONNEL	Dat e prévisionnelle de début de projet : 30/04/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/08/2026		
DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Travaux de doublage avec isolation des murs	13 960.00 €	
	Bardage isolé, toiture isolée	19 625.00 €	
	Changement de menuiseries	120 373.42 €	
	TOTAL	153 958.42 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	153 958.42 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	10 000.00 €	Subvention sollicitée
	Auzon communauté	8 000.00 €	Décision du Président de la la Cté de communes
	TOTAL Aides Publiques	18 000.00 €	12 %
	Autofinancement	135 958.42 €	88 %
	TOTAL Financement	153 958.42 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 75/100</i>	Pondération AAP 3.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement	Les travaux de rénovation thermique permettront de faire baisser les charges de fonctionnement liées à l'utilisation du bâtiment	15/15
	Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi	L'entreprise forêt participe à l'emploi local	5/5
	Le projet permet de dynamiser le tissu économique local	L'entreprise Forêt participe au maintien et au développement des activités économiques locales, ce qui contribue globalement à renforcer l'attractivité et la vitalité économique locale.	10/10
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire	Pas d'éléments repérés	0/5

	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire	Pas d'éléments repérés	0/10
	Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire	Le projet permettra aux salariés de s'installer dans des locaux plus fonctionnels donc de travailler dans de meilleures conditions de travail	15/15

Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets, etc.)	Pas d'éléments repérés	0/10
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	Les travaux de rénovation thermique de ce bâtiment vont dans le sens de plus de durabilité	10/10
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Ces travaux de rénovation thermique permettent de requalifier un patrimoine immobilier local et engendreront des retombées économiques dans la commune (artisanat, commerces, services) et au-delà.	20/20

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		28/04/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		10/07/2026
	- L'entreprise dispose du devis du devis relatif aux travaux qu'elle veut réaliser		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné / Non-sélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté de communes Auzon communauté a été sollicitée dans le cadre de l'opération à hauteur de 8000 euros. Le Président de la communauté de communes dispose d'une délégation du Conseil communautaire pour prendre des décisions dans le cadre du fonds économique de la collectivité pour allouer des subventions afin de déclencher des subventions LEADER. - Compte tenu de ces éléments, le dossier pourra être présenté en sélection lors du prochain Comité de Programmation du 20 juillet 2026. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			10 000 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100